

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A286

OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Rapport de présentation du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHÉ Annie – AMIEL Michel – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUËUX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_11

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Régis MARTIN

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Budget 2016 – Rapport de présentation du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport de présentation du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2016 constitue une base de construction du futur budget annexe métropolitain dont le vote doit intervenir avant le 30 avril 2016.

Exposé des motifs :

Le contrôle de l'assainissement non collectif par le SPANC sera, avec la métropole, une compétence déléguée au conseil de territoire.

A l'échelle de la métropole, les missions du SPANC porteront sur plus de 60 000 installations d'assainissement non collectif représentant plus de 140 000 habitants. Le SPANC du territoire du pays d'Aix sera de loin le plus important et représentera 43 % de l'activité de ce service public à l'échelle métropolitaine.

Le SPANC est un service public industriel et commercial financé par l'utilisateur, qui nécessite en conséquence l'établissement d'un budget annexe.

Les missions données par la loi au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- le contrôle de la conception et de l'exécution des installations nouvelles,
- le diagnostic de bon fonctionnement et entretien pour les autres installations.

Ces prestations donnent lieu au paiement de redevances par l'utilisateur dont la facturation est assurée par le S.P.A.N.C..

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à ces missions fait l'objet du Budget Annexe qui doit être équilibré sans subvention du Budget Général.

1. LES RECETTES

Les recettes sont les redevances perçues auprès des usagers du service. Il est proposé de ne pas modifier le montant de celles-ci pour 2016.

Le montant global des redevances a été estimé pour 2016 à 386 500 €.

Par ailleurs, comme en 2015, une ligne d'encaissement des subventions de l'Agence de l'eau relatives à la réhabilitation des installations est inscrite en recette et les mêmes montants sont inscrits en dépenses.

L'intercommunalité perçoit une subvention globale et la redistribue aux particuliers concernés à hauteur de 210 000€.

De plus, l'Agence de l'eau versera au SPANC une subvention pour l'animation et la gestion du programme de réhabilitations, ainsi qu'une prime à l'épuration qui s'élèvent à 57 500 €.

Le montant des recettes prévisionnelles s'établit donc à **663 000 €**, dont 453 000 €, soit 68% pour le fonctionnement effectif du SPANC, les 32% restant correspondant à des recettes qui se retrouvent de la même façon en dépenses.

Les recettes prévues pour 2016 sont indiquées dans le tableau suivant :

Nature	Libellé	BP2015	BP 2016	Variation 2016/2015
7062	Redevances d'assainissement non collectif	373 460 €	386 500 €	3,49%
74	Subvention d'exploitation	25 040 €	40 000 €	59,74%
778	Autres produits exceptionnels	227 500 €	227 500 €	0,00%
754	Redevances pour défaut de branchement		2 000 €	
64198	Autres remboursements sur rémunération		7 000 €	
TOTAL		626 000 €	663 000 €	5,91%

2. LES DÉPENSES

On retrouve en dépenses l'avance faite par l'intercommunalité des subventions de l'Agence de l'Eau versées aux particuliers pour leurs travaux de réhabilitations pour un montant de 210 000 €.

Concernant le reste des dépenses, à savoir 453 000 €, il s'agit à 96 % de dépenses de personnel qui sont stables par rapport à 2015.

Les autres dépenses sont relatives à la fourniture de petits équipements et matériel de terrain, ou à l'édition de documents de communication à destination des usagers.

Les dépenses prévues pour 2016 sont indiquées dans le tableau suivant :

Nature	Libellé	BP2015	BP 2016	Variation 2016/2015
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 500 €	5 000 €	42,86%
618	Divers	0 €	1 000 €	
623	Publicité, publication relations publiques	3 500 €	1 600 €	-54,29%
633	Impôts, taxes, versement sur rémunération	3 600 €	3 800 €	5,56%
625	Voyages et déplacements	300 €	600 €	100,00%
6410	Rémunération du personnel	284 000 €	300 000 €	5,63%
6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	112 000 €	115 000 €	2,68%
6478	Autres charges sociales diverses	0 €	18 000 €	
648	Autres charges de personnel	2 500 €	2 500 €	0,00%
678	Autres charges exceptionnelles (remboursement redevances)	3 100 €	2 000 €	-35,48%
628	Concours divers (cotisations)	500 €	500 €	0,00%
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000 €	2 000 €	0,00%
678	Autres charges exceptionnelles (reversement subventions)	210 000 €	210 000 €	0,00%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000 €	1 000 €	0,00%
TOTAL		626 000 €	663 000 €	5,91%

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;

VU l'avis de la Commission Finances et contrôle de gestion en date du 24 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le présent rapport de présentation du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), par nature, tel qu'il est présenté ci-dessus pour 2016.

OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Rapport de présentation du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015